**Pour l’utilisation des postes CB (Citizen Band)**

Les postes CB (Citizen Band) sont des postes radioélectriques destinés à établir des communications de convivialité à courte distance et fonctionnant sur les quarante canaux de la bande (26.960-27.410 MHZ) avec une puissance maximale de 4 watts.

La demande d’autorisation peut être envoyée par mail à l’adresse : autorisation@anrt.ma.

**Constitution du dossier de la demande**

* Formulaire (original ou copie) selon le modèle de l’ANRT dûment rempli, signé.
* Copie du passeport du responsable du groupe.